



Affiché le 15/04/2025
Publié sur le site internet de
la commune le 15/04/2025

C.C.A.S. DE GAILLAN-EN-MEDOC
Mairie – 2, rue de l'Hôtel de Ville
33340 GAILLAN-EN-MEDOC

PROCES-VERBAL

Réunion du 15 janvier 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze janvier à 18h00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. TEXERAUD, Maire.

Présents : Bertrand TEXERAUD, Viviane BAILLON, Daniele HIRIART, Gilles DUCLAUX, Philippe GARNIER, Paulette CASTAING, Lucien BOUDIN, Jacqueline FAUGEROLLES,

Absents : Sandrine BERNARD, Françoise HAVIEZ, Vincent BIDOUZE, Christelle LEFORT, Céline DE SAN-NICOLAS

Secrétaire de séance : Gilles DUCLAUX

Date de convocation : 07 janvier 2025

1. Approbation du PV de la séance du 07 octobre 2024

Lecture par le Président du PV de la séance du 07 octobre 2024.

Ont voté,

POUR : 8	CONTRE : 0	ABSTENTIONS : 0
-----------------	-------------------	------------------------

Le PV de la séance du 07 octobre 2024 est approuvé à l'unanimité.

2. Convention portant protocole de mise en œuvre de la télétransmission des actes des collectivités locales

Par courriel du 4 décembre 2024, la Préfecture demande au CCAS d'adopter la mise en place de la dématérialisation. Il est nécessaire de passer convention avec la Préfecture, mais également d'acquiescer et d'installer un tiers de télétransmission afin de respecter le cadre réglementaire en vigueur.

Préalablement à la mise en œuvre de la télétransmission des actes, il convient de signer avec les responsables de l'État dans le département une convention idoines fixant le périmètre et les modalités de transmission.

Ont voté,

POUR : 8	CONTRE : 0	ABSTENTIONS : 0
-----------------	-------------------	------------------------

Le Conseil d'administration du CCAS,

APPROUVE la signature de la convention avec la Préfecture pour la dématérialisation des actes, dont le projet figure en annexe.

3. Distribution des bons d'achat aux aînés

Les bons d'achat ont été distribués aux aînés à la fin du mois de décembre et la nouvelle formule a été bien accueillie dans l'ensemble. Les premières demandes de remboursement par les commerçants ont déjà été réceptionnées en mairie.

4. Demande de subvention à la Mairie

Habituellement le CCAS demande 2 000 € de subvention annuelle à la mairie, au vu du recul de la distribution des bons alimentaires, cette année 1 000 € seront demandés.

5. Aide aux jeunes pour l'accès à la culture et au sport

Le CCAS souhaite mettre en place à la prochaine rentrée scolaire une aide de 30 € par enfant Gaillanais de 6 à 18 ans pour l'accès à la culture et au sport.

Nous prévoyons environ 150 enfants, soit une demande de subvention additionnelle à la mairie de 4 500 €.

Des recherches doivent être faites sur la mise en place de cette action. Un règlement doit également être établi.

6. Point sur l'action sociale

6.1 Logements insalubres

Il reste un logement à visiter, la propriétaire s'était engagée à faire les travaux.

7. Portage des repas

Au niveau du portage des repas, nous en livrons actuellement une douzaine par jour.

8. Questions diverses

- Le Maire a signé une lettre de soutien à un projet de pacte territorial pour le maintien à domicile des personnes âgées en partenariat avec l'AAPAM.
- Le Maire rappelle que le traditionnel repas des aînés aura lieu le 22 Février 2025, il sera animé par une démonstration de country en première partie puis par un chanteur.

La séance est levée à 18h55

Le Secrétaire de séance

Gilles DUCLAUX



Le Maire

Bertrand TEXERAUD

Publié sur le site Internet de la commune après approbation à la prochaine séance